

Montreuil, le 4 décembre 2023

à  
Monsieur Gabriel ATTAL Ministre de l'Education nationale  
et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle 75357 PARIS SP 07

**Objet** : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de L114-2 du code général de la Fonction publique, je vous informe que la FNEC FP-FO dépose **un préavis de grève à compter du jeudi 25 janvier 2024.**

Ce préavis est déposé dans le cadre d'une mobilisation nationale en défense de l'enseignement spécialisé et adapté, contre l'inclusion scolaire systématique et forcée. Il couvre les différentes catégories de personnels de l'Education nationale qui seraient amenées à décider la grève pour :

- La création immédiate de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins,
- Le rétablissement et la création de tous les postes, structures spécialisées et adaptées,
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finances créant les PAS,
- Un vrai statut de la Fonction publique avec un vrai salaire pour les AESH et les AED et leur recrutement à hauteur des besoins,
- l'abandon des PIAL et des PAS,
- le retour à une véritable formation en vue de créer des postes d'enseignants spécialisés qui prennent en charge les élèves.

Compte tenu des horaires des différentes catégories de personnels, ce préavis pourra commencer pour certains agents la veille à 20 heures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément Poulet,  
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

